



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

vaccinations

Question écrite n° 36558

Texte de la question

La France est aujourd'hui un des rares pays de l'Union européenne à maintenir quatre vaccinations obligatoires pour la fréquentation scolaire et, dans certains cas, pour l'accès à certaines professions, alors que les risques éventuels liés aux maladies sont les mêmes. M. Pierre Cardo souhaite que Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale lui précise les raisons médicales objectives qui justifient le maintien de cette contrainte donnant lieu à des discriminations évidentes. Par ailleurs, il lui demande de lui préciser le coût financier de la vaccination obligatoire. Enfin il souhaite savoir si le Gouvernement envisage une évolution de la législation française en direction d'une abrogation des lois d'obligation vaccinale et l'introduction d'une clause de conscience afin de mettre la France en accord avec les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme en matière de liberté de choix.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cardo](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36558

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1999, page 6146